



PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

7.3. ANNEXES INFORMATIVES

7.3.1.1. Droits de préemption urbain

PLUi approuvé en Conseil de Territoire en date du 07 juillet 2025

Légende

- DPU renforcé d'intérêt territorial
- DPU renforcé délégué à la Ville
- DPU simple délégué à la Ville
- DPU de compétence métropole du Grand Paris
- DPU renforcé délégué à Seqens

0 1 km

Source : BDTopo (IGN 2023)
Edigeo (DGFIP 2024)

Date de réalisation : 20.06.2025

